



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Monsieur le Préfet de Police
11 Rue Ursins
75004 Paris

Montreuil, le 29 novembre 2010

Nos réf. : 329.10 PC/MF

**Objet : Rassemblement devant le Tribunal de Grande Instance de Paris
du 1^{er} décembre 2010**

Monsieur le Préfet de Police,

Deux infirmiers anesthésistes vont comparaître le 1^{er} décembre 2010 au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Depuis des semaines, la date est connue de vos services.

Un rassemblement était programmé devant le Tribunal de Grande Instance afin que les salariés de la Santé, mais aussi tous les démocrates puissent exprimer leur refus de « **la criminalisation de l'action syndicale et revendicative** ».

Vos services, fin de la semaine dernière, ont signifié une fin de non recevoir à cette demande.

Malgré les assurances de notre centrale syndicale que tout serait mis en œuvre pour que ce rassemblement soit calme et serein, rien n'a été pris en compte, pire ... les échanges se sont limités à quelques entretiens téléphoniques. Aucune réunion, pour trouver une solution acceptable, ne nous a été proposée.

Nous nous élevons fermement contre ces méthodes autoritaires qui ne respectent pas notre démocratie et le nécessaire dialogue institutionnel.

Nous prenons acte de votre décision unilatérale de déporter ce rassemblement Place Saint-Michel en regrettant une fois de plus ce manque de dialogue.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet de Police de Paris, nos salutations distinguées.

Philippe CREPEL
Secrétaire Fédéral
Responsable du secteur Revendicatif

Copie : Mr Gibelin